



# Le Journal de Loivre

Mai 2021

## INFOS PRATIQUES

### **MAIRIE**

Lundi et Jeudi :  
de 11h à 12h  
Mardi : de 11h à 12h et  
de 16h à 17h  
Mercredi : fermée  
Vendredi : de 11h à 12h  
et de 16h à 18h  
Samedi :  
de 10h à 12h  
Rendez-vous avec le  
Maire et les Adjoints : le  
samedi matin

### **AGENCE POSTALE**

du lundi au samedi : de  
9h30 à 12h  
Fermée le mercredi  
Tél : 03 26 46 83 43

### **GENDARMERIE**

Lundi : 8h – 12h  
Mercredi : 14h – 18h  
Samedi : 14h – 18h  
Le reste de la semaine  
l'accueil se fait sur  
rendez-vous  
Tél : 03 26 61 00 59  
Mail :  
cob.gueux@gendarmerie-  
interieur.gouv.fr

### **BIBLIOTHEQUE**

Samedi :  
de 10h30 à 12h  
sauf période de vacances  
scolaires  
(derrière la mairie)

### **ASSISTANTE SOCIALE**

Madame LANIESSE  
2<sup>ème</sup> lundi de chaque  
mois, de 14h30 à 16h30

### **ADMR Hermonville**

Lundi et vendredi :  
de 8h à 12h  
Mardi et Jeudi :  
de 8h30 à 12h30  
et de 13h à 17h  
Tél : 03 26 50 06 89

## Le mot du Maire

Nous sommes toujours dans une période de contraintes liées à la situation sanitaire et pourtant la commune poursuit son développement.

L'ouverture du commerce depuis le début du mois est bien réelle et Claire HUBERT, sa gérante, vous attend pour vous faire découvrir son univers.

Les agents techniques prendront possession du nouveau bâtiment le mois prochain.

Des travaux de consolidation, de réparation, sur le pont au-dessus du canal ont débuté mi-avril et dureront jusqu'à début juin.

Côté sécurité routière, nous sommes toujours confrontés aux excès de vitesse récurrents, au non-respect du code de la route. J'appelle chacun à être **responsable et raisonnable**.

Je me permets de rappeler que les **dépôts sauvages des déchets** (notamment ordures ménagères, encombrants, cartons, métaux, gravats, bois de construction, déchets verts) et décharges brutes d'ordures ménagères **sont interdits sur l'ensemble des voies, espaces publics et privés de la commune**.

Comme à vous, il nous tarde de renouer avec «la vraie vie», de retrouver le monde associatif, les réunions de travail, les festivités villageoises.

Prenez bien soin de vous et des vôtres.

**Claudine ROUSSEaux**

## INFOS TRAVAUX



Le bâtiment communal avance. La fin des travaux est prévue pour fin mai. L'aménagement intérieur suivra et les employés communaux devraient prendre possession des lieux début juin.

## DECOS DE NOEL A LOIVRE



Mairie : 03 26 61 01 03 – [mairie.loivre@orange.fr](mailto:mairie.loivre@orange.fr)

**1<sup>ère</sup> réunion à la mairie : le 29 mai 2021 à 10 h**

## BRUITS GENANTS

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

- ⇒ **les lundis, mardis, mercredis, jeudis et vendredis :**  
**de 8h30 à 12h et de 13h30 à 19h30**
- ⇒ **les samedis : de 9h à 12h et de 15h à 19h**
- ⇒ **les dimanches et jours fériés : de 10h à 12h**

Sanctions pénales : les peines encourues en cas d'infractions aux dispositions particulières de cet arrêté et des dispositions qui en découlent sont des contraventions de 3<sup>ème</sup> classe (450 € au plus).

Arrêté préfectoral du 27/02/1990

# LES SAPEURS POMPIERS DE LOIVRE RECRUTENT

Comme vous le savez, LOIVRE a la chance d'avoir des sapeurs-pompiers en son sein : regroupés en section avec COURCY et MERFY.

Ils ont besoin de vous. En effet, plus on est de ... courageux plus vous serez en sécurité. C'est la raison pour laquelle vous pouvez les rejoindre afin de contribuer (chacun avec ses qualités) à assurer la sécurité de tous.

## Les pompiers c'est quoi ?

Ce sont des Hommes et des Femmes prêts à venir vous prêter main forte en cas de besoin.

Le secours à personne : Malaises, chutes, accident domestiques etc....

Les incendies, la protection des biens, des personnes et de l'environnement en cas d'intempéries, inondations, toitures soulevées, arbres tombés sur la voie publique ou dans le domaine privé s'il y a un danger pour les personnes et/ou les biens.

## Comment ?

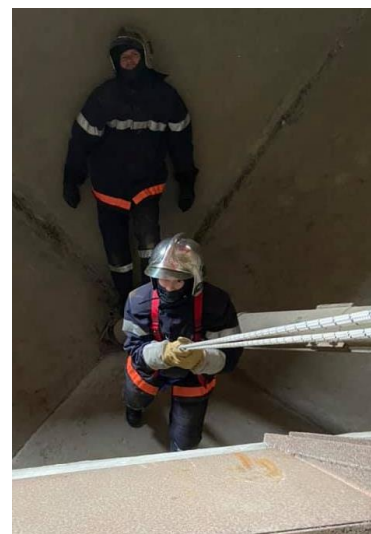
Avec du personnel formé pour cela (grâce aux formations que le Grand Reims organise très régulièrement).

Des équipes prompt secours, incendie et PPBE (Protection des Personnes, des Biens et de l'Environnement).

Du matériel :



Des FMPA (Formation de Maintien et de Perfectionnement des Acquis) tous les premiers dimanches du mois.



**N'HESITEZ PLUS ! REJOIGNEZ-NOUS : 06 70 30 72 90 / 06 08 92 47 06**

MAIRIE DE LOIVRE

35 rue de Verdun – 51220 LOIVRE – Tél : 03 26 61 01 03 – [infos.loivre@orange.fr](mailto:infos.loivre@orange.fr)

## TAILLE : RAPPEL

Le Code civil impose des **distances de plantation** concernant la hauteur des arbustes, arbres et haies séparatifs. L'objectif est d'éviter de faire de l'ombre au voisin ou qu'il ait à ramasser les feuilles et fruits tombés de l'arbre dans son jardin, voire même que l'arbre endommage la clôture en cas de chute.

L'article 671 du Code civil fixe les règles suivantes : Il n'est permis d'avoir des arbres, arbrisseaux et arbustes près de la limite de la propriété voisine qu'à la distance prescrite par les textes. Cette **distance** est de :

- **2 mètres** de la ligne séparative entre les deux terrains pour les plantations dont la **hauteur dépasse 2 mètres** ;
- **50 cm** pour les plantations dont la hauteur est **inférieure à 2 mètres**.

En cas de non-respect de ces règles, celui sur la propriété duquel avancent les branches des arbres, arbustes et arbrisseaux du voisin peut **contraindre** celui-ci **à les couper**, en application de l'article 673 du Code civil.

Alors, pour les prochaines saisons de tailles-haies, soyez vigilents pour éviter les conflits de voisinage.

## ETAT CIVIL



Hugo COLLIGNON-GUERY - le 13/01/2021  
Hippolyte HERBIN - le 27/02/2021  
Eva CORBIN - le 07/04/2021  
Agathe GRANDHOMME - le 12/04/2021  
Agathe LABRO - le 10/04/2021  
Louise MOISON - le 11/04/2021  
Milo BELIN - le 27/04/2021



BECHAIMONT Christophe – le 16/01/2021  
CAPITAINE Fernand – le 21/04/2021

Commune de LOIVRE  
Directeur de publication : Claudine ROUSSEAUX  
Comité de Rédaction : Maria KUENTZ – Stéphanie LALINNE – Christophe PIERRE – Valérie VERCAEMPT  
Réalisation : Maria KUENTZ – Impression : REIMS COPIE – Mai 2021